



# Crédit complémentaire d'investissement de CHF 4'000'000 pour les travaux de sécurisation de la Navizence et financement y relatif

## Contexte

Par suite des ravages subis lors des crues de la Navizence de juillet 2018, des travaux d'urgence avaient été engagés afin de sécuriser le cours d'eau et ses rives, démolir les installations touchées et garantir la disponibilité des services (alimentation électrique, évacuation et traitement des eaux usées) ainsi que des infrastructures (routes forestières et agricoles).

En parallèle à l'établissement des projets de sécurisation du cours d'eau sur l'ensemble de son linéaire par les groupements d'ingénieurs, une deuxième phase de travaux a été initiée visant à mettre en place des aménagements dans et aux abords de la Navizence afin de réduire au maximum les effets d'une crue similaire. Il s'agissait pour l'essentiel de mesures permettant de stabiliser le profil le long du cours d'eau et de limiter l'érosion des berges afin de sécuriser au mieux les infrastructures et installations existantes.

Les dossiers de mise à l'enquête publique des très nombreux travaux à réaliser ont été déposés en mai 2023 et la longue procédure administrative est, au moment de la rédaction du présent document, toujours en cours.

Si l'épisode des deux crues subies en juin 2024 a bien démontré la nécessité de concevoir de tels aménagements et a démontré l'efficacité des mesures précédemment mises en œuvre, il a aussi montré que la fréquence et l'amplitude de tels événements naturels nous contraignent de revoir le dimensionnement du projet initial dont le contour ainsi que le financement avaient été acceptés par l'Assemblée primaire le 20 novembre 2023. Les coûts générés par les travaux d'urgence liés aux événements de l'année dernière contribuent également à l'augmentation des coûts du projet.

Pour rappel, l'Assemblée primaire avait validé un programme d'investissements bruts de CHF 32'000'000 subventionnés à 80%, ramenant l'investissement net à CHF 6'400'000, ainsi que le financement y relatif.

## Montant de l'investissement

Selon une première estimation qu'il reste à confirmer, une enveloppe complémentaire de CHF 20'000'000 sera nécessaire afin de mener à terme le projet redimensionné. Bien que la Commune ait été mise au bénéfice d'une subvention de 88% sur les travaux prévus dans le projet initial, la subvention pour cette tranche supplémentaire reste limitée à 80% afin de tenir compte du fait que certains ouvrages pourraient n'être que partiellement ou pas financés par le canton. Il s'agit ainsi d'un investissement net complémentaire de CHF 4'000'000 qui est soumis à l'Assemblée primaire.

## Coûts induits

L'article 16 OGFCo du 24 février 2021 concernant la transparence financière lors de la prise de décision mentionne que l'organe appelé à prendre une décision, générant immédiatement ou ultérieurement des charges ou des revenus pour la Commune, doit être informé au préalable des coûts, des coûts induits, du financement et des répercussions sur l'équilibre des finances.



L'Assemblée primaire est appelée à se prononcer sur l'acceptation d'un crédit complémentaire de CHF 4'000'000, ainsi que l'emprunt y relatif, pour financer les travaux de sécurisation supplémentaires de la Navizence dont le détail des incidences financières envisagées figure ci-dessous (les montants sont exprimés en milliers de CHF) :

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
<b>Fonctionnement</b>								
7910.3300.20 Amortissements	45	86	123	157	188	216	242	265
9610.3401.02 Intérêts s/dette	14	26	37	48	57	66	73	80
<i>Total des charges</i>	59	112	160	205	245	282	315	345
<b>Investissement</b>								
7910.5020.10 Torrent Navizence	2'500	2'500	2'500	2'500	2'500	2'500	2'500	2'500
7910.6310.32 Subventions Navizence	2'000	2'000	2'000	2'000	2'000	2'000	2'000	2'000
<i>Investissement net</i>	500	500	500	500	500	500	500	500
<b>Bilan</b>								
1402.00 Aménagement des eaux	+455	+869	+1'246	+1'589	+1'901	+2'185	+2'443	+2'678

Par hypothèse, le montant de la dette en fin de chaque exercice correspond à la valeur comptable de l'investissement au bilan présenté ci-dessus. En fonction du calendrier effectif des travaux et des capacités financières de la Commune, le recours à l'emprunt sera limité au maximum.

## Décision

Le Conseil municipal, en séance du 15 avril 2025, a décidé de proposer à l'Assemblée Primaire d'accepter le crédit d'investissement de CHF 4'000'000 pour les travaux de sécurisation de la Navizence et du financement y relatif.